

Nancy le 30 janvier 2018

**Mesdames et Messieurs les
Responsables Médicaux des terrains de
stage**

s/c de Mesdames et Messieurs les
Directeurs d'Établissements hospitaliers ou
d'organismes extra-hospitaliers

OBJET : Campagne d'agrément 2018/2019

Madame, Monsieur,

La réforme du 3^{ème} cycle des études médicales continue à être mise en œuvre à la rentrée universitaire 2018 avec le déploiement de la phase d'approfondissement (phase II).

Les agréments des terrains de stage vont donc concerner :

- l'accueil des étudiants dits « de l'ancien régime » nommés avant le 1^{er} novembre 2017 et engagés dans les filières actuelles des D.E.S. et D.E.S.C.
- l'accueil des étudiants dits « de nouveau régime » issus de la réforme entrant en phase socle (Phase I) (ECN 2018)
- l'accueil des étudiants dits « de nouveau régime » issus de la réforme entrant en phase d'approfondissement (Phase II) (ECN 2017)

Suite aux informations transmises par le Ministère de la Santé, des **dispositions transitoires** sont **prévues pour la campagne d'agrément 2018/2019** :

Agréments « ancien régime »

Renouvellement automatique des agréments arrivant à échéance au cours des années universitaires 2016-2017 ou 2017-2018 jusqu'en octobre 2019 (sauf décision contraire).

Agréments « nouveau régime »

Pour les agréments de phase socle : les agréments de la phase socle validés en commission de subdivision du 3 juillet 2017 sont reconduits pour 1 an.

Pour les agréments de phase d'approfondissement : les coordonnateurs locaux de chaque spécialité seront sollicités par la Faculté pour établir une liste des lieux de stage agréés susceptibles d'accueillir des étudiants de phase 2 inscrits dans leur spécialité à la rentrée 2018-2019, sur la base des critères nationaux transversaux proposés par le Collège National des Enseignants de Médecine et validés par la Conférence des Doyens.

La présente campagne d'agrément s'adresse donc aux lieux de stage :

- qui ont changé de responsable médical ou dont le périmètre a évolué (scission, fusion).
- qui font une nouvelle demande.

La procédure est la suivante :

① les responsables médicaux téléchargent la grille de demande d'agrément sur le site du PAPS à l'adresse suivante :

<http://www.grand-est.paps.sante.fr>
Rubrique « J'exerce » (carré bleu en haut à droite de la page)
« Accueillir des stagiaires/Devenir maître de stage »
« Médecin »
« Campagne d'agrément » (partie droite)

Télécharger :

- Structures hospitalières : la grille d'agrément « stage hospitalier »
- Structures extra-hospitalières : la grille d'agrément « stage extrahospitalier » et la Charte du Maître de stage des universités
- Terrains de stage en santé publique : la grille d'agrément « stage de santé publique » et le référentiel des objectifs pédagogiques du DES de Santé publique

② la grille de demande d'agrément doit être renseignée dans son intégralité sur le document téléchargé sans modification de forme, par le responsable médical du lieu de stage.

③ Les demandes doivent être adressées à la Faculté de Médecine, impérativement au plus tard le :

16 AVRIL 2018

uniquement par messagerie à l'adresse suivante :
laurence.gouret@univ-lorraine.fr

(En aucun cas la grille à retourner ne doit être scannée : seules d'éventuelles annexes peuvent l'être).

A réception des dossiers complets, la Faculté de Médecine se charge, en vue de leur examen, de les faire parvenir :

- à l'ARS
- au coordonnateur local du DES ou DESC pour avis motivé écrit
- au représentant des internes désigné par l'organisation représentative des internes pour avis motivé

Les demandes, revêtues des avis et des éventuels rapports de visite sur site, seront ensuite soumises à la commission de subdivision réunie en vue de l'agrément sous la présidence de Monsieur le Doyen de la Faculté de Médecine.

Vous pouvez obtenir tout complément d'information relative à cette campagne d'agrément auprès de :

ARS

Faculté de Médecine

Mme Béatrice VALVERDE – tél. 03 83 39 29 02
beatrice.valverde@ars.sante.fr

Mme Laurence GOURET – tél. 03 72 74 60 26
laurence.gouret@univ-lorraine.fr

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations respectueuses.

La Directrice de la Stratégie
de l'ARS GRAND EST



Gerole CRETIN

Le Directeur de l'UFR de Nancy



Professeur Marc BRAUN

UNIVERSITÉ DE LORRAINE
34 COURS LÉOPOLD - CS 25233
54052 NANCY CEDEX
TÉL : 03 54 50 54 00
CONTACT@UNIV-LORRAINE.FR
WWW.UNIV-LORRAINE.FR

FACULTÉ DE MÉDECINE
9, AVENUE DE LA FORÊT DE HAYE
54505 VANDOEUVRE-LÈS-NANCY
TÉL : 03 72 74 60 00
MEDECINE-CONTACT@UNIV-LORRAINE.FR
WWW.MEDECINE.UNIV-LORRAINE.FR

ARS GRAND EST
Siège régional
3 boulevard Joffre
CO 80071
54036 NANCY CEDEX